

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)  
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 16 mai 2018  
Heure..... 9 h  
Lieu ..... CAFÉTÉRIA DU BLOC G (G-1510)

PRÉSENCES – 114 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 9 h 10.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Vincent Bibeau propose *Joan Sénéchal*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 25**

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2018
4. Nouveaux membres
5. Évaluation des plans de cours par la direction
6. Utilisation des charges à la formation continue
7. Rapports et recommandations
8. Élections
  - 8.1. Comité d'élections pour 2018-2019 (4 postes à combler)
  - 8.2. Élection des vérificateurs pour 2017-2018 (2 postes à combler)
  - 8.3. Désignation de scrutateurs supplémentaires (2 personnes)
  - 8.4. Conseil exécutif pour 2018-2019 (9 postes à combler)
  - 8.5. Comité des relations du travail pour 2018-2019 (2 postes à combler)
  - 8.6. Commission des études (9 postes à combler)
    - 8.6.1. Regroupements de départements
      - 8.6.1.1. Sciences de la nature (1 poste à combler)
      - 8.6.1.2. Techniques humaines et administratives (1 poste à combler)
      - 8.6.1.3. Communications graphiques (1 poste à combler)
      - 8.6.1.4. Arts et lettres (1 poste à combler)
      - 8.6.1.5. Formation générale (1 poste à combler)
    - 8.6.2. Toutes provenances
      - 8.6.2.1. Secteur technique (2 postes à combler)
      - 8.6.2.2. Secteur préuniversitaire (1 poste à combler)
      - 8.6.2.3. Formation générale (1 poste à combler)
  - 8.7. Comité santé et sécurité pour 2018-2019 (3 postes à combler + 1 substitut)
  - 8.8. Comité de veille interculturelle pour 2018-2019 (3 postes à combler)
  - 8.9. Comité d'action et de concertation en environnement pour 2018-2019 (1 poste à combler)
  - 8.10. Équipe santé mieux-être (1 poste à combler)
  - 8.11. Comité aménagement des locaux (1 poste à combler)
  - 8.12. Représentant au Conseil d'administration (1 poste à combler)
  - 8.13. Comité institutionnel de protection des animaux (1 poste à combler)

- 8.14. Autres postes
- 9. Informations
  - 9.1. Renseignements nécessaires à l'exercice de nos fonctions
- 10. Varia

Proposée par Mohand Atroun  
Appuyée par Sylvain Beausoleil  
**Adoptée à l'unanimité**

### 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 19 AVRIL 2018**

#### **Recommandation 26**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2018 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Mohand Atroun  
Appuyée par Chantal Deslauriers  
**Adoptée à l'unanimité**

### 4. **NOUVEAUX MEMBRES**

L'assemblée générale du SPECA accueille les enseignants ayant adhéré au SPECA depuis le 19 avril 2018 et dont les noms suivent : *Didérot Déraillet Tadj* (Génie industriel), *Stéphane Pasquis* (Génie électrique) et *Marie-Pierre Duchaine* (TAJ).

### 5. **ÉVALUATION DES PLANS DE COURS PAR LA DIRECTION**

Alain Long rappelle que l'approbation des plans de cours relève des départements, qui sont garants de la qualité de l'enseignement. La pige aléatoire pratiquée par l'administration s'apparente à de l'assurance qualité, leur intention étant de contrôler chaque plan de cours au cours d'un cycle d'évaluation. Si on ne peut pas empêcher la Direction du Collège de procéder ainsi, ni la convention collective ni les politiques du Collège ne nous obligent à coopérer. Par ailleurs, notre position de boycott des travaux d'assurance qualité ainsi que l'entente locale sur l'autonomie professionnelle nous poussent à réagir à cette volonté de la direction.

#### **Recommandation 27**

Considérant que la convention collective prévoit que l'adoption des plans de cours préparés par les membres du département est l'une des fonctions de l'assemblée départementale (art. 4-1.05 (2.14));

Considérant que la Politique du plan de cours détaillé (PPCD) prévoit qu'il appartient :

- au département de s'assurer de la conformité des plans de cours au regard des compétences visées, du descriptif de cours, des politiques en vigueur et des outils de référence départementaux (art. 6.03.1) et d'élaborer un mécanisme d'approbation des plans de cours (art. 6.03.3), à propos duquel le département a pleine autonomie dans la mesure où les critères établis à l'article 8.02 sont respectés;
- à la Direction des études de s'assurer que chaque enseignant, pour chaque cours, établit un plan de cours conforme aux exigences du programme d'études et aux politiques en vigueur au Collège (art. 6.05.2) ;

Considérant que la responsabilité de la direction se limite ainsi à veiller à ce que chaque enseignant établisse, pour chaque cours, un plan de cours dont la conformité est assurée par les départements;

Considérant que malgré les dispositions de la convention collective et de la PPCD, la Direction des études s'approprie la responsabilité départementale de voir à la conformité des plans de cours, en remettant en question l'adoption qui en est faite par les départements, en procédant à une pige aléatoire de plans de cours, pratique s'inscrivant dans les processus d'assurance qualité;

Considérant que le SPECA a adopté le 13 mars 2014 une recommandation de boycott prévoyant « qu'il se dissocie du processus d'audit d'assurance qualité de la CÉEC en s'abstenant d'y participer » et que cette

position a été réitérée en assemblée générale le 20 octobre 2016 et en Commission des études le 21 novembre 2017.

***Il est proposé :***

QUE l'exécutif du SPECA rappelle formellement à la direction que l'approbation et la détermination de la conformité des plans de cours sont des prérogatives départementales;

QUE les départements, via leurs responsables à la coordination, fassent de même chaque fois que la direction les interpelle sur le sujet;

QUE les départements et les comités d'approbation des plans de cours tiennent compte des commentaires émis par la direction relativement aux plans de cours uniquement s'ils le jugent pertinent.

Proposée par Philippe Labarre  
Appuyée par Suzanne Duranceau  
**Adoptée à l'unanimité**

**6. UTILISATION DES CHARGES À LA FORMATION CONTINUE**

Josée Déziel présente la recommandation sur l'utilisation des charges à la formation continue par les enseignants permanents mis en disponibilité :

**Recommandation 28**

Considérant qu'en vertu de l'article 6.14.4 de l'entente locale du 30 mars 2017 liant le SPECA et le Collège sur les *Règles de répartition des ressources enseignantes*, les charges à la formation continue prévues à la convention collective (clause 8-7.08) sont réservées aux fins de la protection de l'emploi des enseignants non permanents;

Considérant que les enseignants permanents mis en disponibilité (MED) qui ne sont ni replacés dans un autre collège ni affectés à une charge annuelle de remplacement ont priorité sur les cours à la formation continue et qu'ils peuvent même être tenus d'en dispenser si cela fait en sorte de réduire les coûts de la sécurité d'emploi (clause 5-4.07 I);

Considérant que des enseignants MED pourraient préférer se voir octroyer une charge à la formation continue et maintenir leur lien d'emploi avec le Collège plutôt que d'être soumis aux mécanismes de remplacement prévus à la convention collective;

Considérant que ces mêmes enseignants MED pourraient aussi choisir de se prévaloir desdits mécanismes de remplacement;

***Il est proposé :***

Que pour l'année 2018-2019, l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentants pour obtenir du Collège que :

- aux fins de l'application de l'article 6-14.4 de l'entente locale sur les *Règles de répartition des ressources enseignantes*, les enseignants permanents mis en disponibilité (MED) soient reconnus comme ayant la même priorité d'engagement sur les charges à la formation continue que les enseignants non permanents;
- les enseignants MED dont l'ancienneté est suffisante pour leur donner droit à une charge à la formation continue puissent choisir d'exercer leur priorité sur celle-ci afin de se soustraire aux mécanismes de remplacement prévus à la convention collective.

Proposée par Fabien Ménard  
Appuyée par Annie Glazer  
**Adoptée à l'unanimité**

## 7. RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS

### 7.1 Conseil exécutif

Alain Long présente les grandes lignes du bilan du conseil exécutif inclus dans les rapports syndicaux 2017-2018.

### 7.2 États financiers

Alain Long présente les résultats pour l'année financière 2016-2017 (terminée le 31 août 2017), les résultats projetés pour l'année en cours (2017-2018) et les prévisions budgétaires pour l'année à venir (2018-2019).

#### Recommandation 29

Que l'assemblée générale du SPECA accepte l'état des résultats pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017, le bilan financier au 31 août 2017, le bilan 2016-2017 du fonds de réserve et le rapport des vérificateurs, tels que présentés dans le document « Rapports syndicaux 2017-2018 ».

Proposée par Francis Soucy  
Appuyée par Manon Brière  
**Adoptée à l'unanimité**

#### Recommandation 30

Que l'assemblée générale du SPECA accepte l'état des résultats projetés 2017-2018 et les prévisions budgétaires 2018-2019, tels que présentés dans le document 2018-05-16-AG-5.3.

Proposée par Guillaume Poliquin  
Appuyée par Philippe Labarre  
**Adoptée à l'unanimité**

### 7.3 Comité des relations du travail (CRT)

Josée Déziel présente le bilan du CRT. Les changements à la Direction des ressources humaines et à l'Organisation de l'enseignement ont suscité plus de travail que ce qui était anticipé. Josée Déziel salue le travail des membres du CRT.

### 7.4 Commission des études (CÉ)

Sophie Crevier présente le bilan de la CE, salue le travail des différents comités de la CE et remercie les membres qui quittent.

### 7.5 Comité de perfectionnement

Jean-François Millette présente le bilan du comité de perfectionnement et remercie les membres dudit comité.

#### Recommandation 31

Que mandat soit donné à l'exécutif du SPECA de désigner les enseignants qui seront membres du Comité de perfectionnement en 2018-2019 sur la base des critères déjà votés par l'assemblée générale, à savoir la représentativité des secteurs et la continuité dans l'équipe.

Proposée par Laurence Daigneault Desrosiers  
Appuyée par René Villeneuve  
**Adoptée à l'unanimité**

### 7.6 Autres comités

Caroline Proulx présente le bilan du Comité-conseil sur la recherche.

Francis Soucy présente le bilan du Comité SST (Santé et sécurité au travail).

Christian Goyette présente le bilan du Comité École et société.

Dominique Rioux présente le bilan du Comité SME (Santé mieux être).

### **Recommandation 32**

Que l'assemblée générale du SPECA reçoive l'ensemble des bilans tels que présentés dans le document « Rapports syndicaux 2017-2018 ».

Proposée par Chantal Deslauriers  
Appuyée par Caroline Proulx  
**Adoptée à l'unanimité**

Une motion de félicitation aux membres de l'exécutif est proposée par René Villeneuve, appuyée par Raphaël Rebelo et adoptée à l'unanimité.

## **8. ÉLECTIONS**

### **8.1 Comité d'élections 2018-2019 (4 postes)**

Sylvain Beausoleil propose **Ginette Cartier** à la présidence, elle accepte et est élue par acclamation.  
Ginette Cartier propose **Catherine Allen** comme secrétaire, elle accepte et est élue par acclamation.

Le comité a besoin de 2 scrutateurs. Un appel de candidatures est lancé.  
Chantal Deslauriers propose **Céline Varin**. Elle accepte et est élue par acclamation.  
Ginette Cartier propose **Véronique Rodriguez**. Elle accepte et est élue par acclamation.

### **8.2 Élection des vérificateurs pour 2017-2018 (2 postes à combler)**

Marianne Sauthier propose **Vincent Roy**. Il accepte et est élu par acclamation. Louis-Philippe Lépine propose **Bora Som**. Il accepte sous réserve de vérifications auprès de son ordre professionnel et est élu par acclamation.

### **8.3 Désignation de scrutateurs supplémentaires (2 personnes)**

Louise Forget et Dominique Rioux se proposent d'agir à titre de scrutatrices. Elles sont élues par acclamation.

### **8.4 Conseil exécutif pour 2018-2019 (9 postes à combler)**

Ginette Cartier agit comme présidente d'élection et Louise Forget comme secrétaire.

#### **À LA PRÉSIDENTENCE :**

**Josée Déziel**

Appuyée par Carine Blais, Sophie Crevier et Jean-François Millette  
LA CANDIDATE EST ÉLUE À MAJORITÉ.

#### **À LA VICE-PRÉSIDENTENCE AUX RELATIONS DU TRAVAIL :** **Alain Long**

Appuyé par Jean-François Millette, Guillaume Poliquin et Josiane Robidas  
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

#### **À LA VICE-PRÉSIDENTENCE AUX AFFAIRES PÉDAGOGIQUES :** **Thomas Dussert**

Appuyé par Julie Cloutier, Philippe de Grosbois et Sophie Crevier  
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

#### **AU POSTE DE SECRÉTAIRE ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS :**

**Christian Goyette**

Appuyé par Josée Déziel, Benoît Gaulin et Julie Gauthier  
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

#### **AU POSTE DE TRÉSORIER :**

**Guillaume Poliquin**

Appuyé par Josée Déziel, par Alain Long et Sophie Crevier  
LE CANDIDAT EST ÉLU À MAJORITÉ.

#### **AUX POSTES DE CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES (4 postes à combler) :**

CANDIDATE :

**Elsa Myotte**

Appuyée par Marie-France Beauchemin, Sophie Crevier et Caroline Proulx

CANDIDATE :  
Appuyée par David Groulx, Christian Goyette et Isaac Laplante

*Laurence Daigneault Desrosiers*

CANDIDATE :  
Appuyée par Josée Déziel, Christian Goyette et Alain Long

*Carine Blais*

CANDIDATE :  
Appuyée par Pierre Duchaine, Sophie Crevier et Pierre Imbault  
LES CANDIDATES SONT ÉLUES À MAJORITÉ.

*Marie-Pierre Duchaine*

La destruction des bulletins est proposée par Catherine Allen et appuyée par Éric Athlan.

### **8.5 Comité des relations du travail pour 2017-2018 (2 postes à combler)**

Raphaël Rebelo propose *Jean-François Millette* et Charles Bariteau propose *Jérôme-Melville Giguère*. Ils acceptent et sont élus par acclamation.

### **8.6 Commission des études (9 postes à combler)**

#### **8.6.1 Regroupements de départements**

##### **8.6.1.1 Arts et lettres (1 poste à combler)**

La candidature d'**Alain Forget** est recommandée par le Département de langues modernes. Sophie Crevier propose *Alain Forget*. Ce dernier est absent, mais l'exécutif a en main une confirmation de son acceptation. Il est élu par acclamation.

##### **8.6.1.2 Techniques humaines et administratives (1 poste à combler)**

La candidature d'**Isabelle Boisclair** est recommandée par le Département de techniques auxiliaires de la justice.

Sophie Crevier propose *Isabelle Boisclair*. Elle accepte et est élue par acclamation.

##### **8.6.1.3 Sciences de la nature (1 poste à combler)**

La candidature d'**Édith Gruslin** est recommandée par le Département de biologie et biotechnologies. Eric Athlan propose *Édith Gruslin*. Elle accepte et est élue par acclamation.

##### **8.6.1.4 Communications graphiques (1 poste à combler)**

La candidature de **Jean-François Dorval** est recommandée par le Département d'infographie. Colette Sigouin propose *Jean-François Dorval*. Elle accepte et est élue par acclamation.

##### **8.6.1.5 Formation générale (1 poste à combler)**

La candidature de **Caroline Proulx** est recommandée par le Département de français et Lettres. Philippe Labarre propose *Caroline Proulx*. Elle accepte et est élue par acclamation.

#### **8.6.2 Toute provenance**

##### **8.6.2.1 Secteur technique (2 postes à combler)**

Isaac Laplante propose *Carly Milorin*.

Sophie Crevier propose *Elsa Myotte*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidates acceptent et sont élues par acclamation.

##### **8.6.2.2 Secteur préuniversitaire (1 poste à combler)**

Marie Voyer propose *Guillaume Poliquin*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le candidat accepte et est élu par acclamation.

##### **8.6.2.3 Formation générale (1 poste à combler)**

Samaël Beaudoin propose *Thomas Dussert*.

Il n'y a pas d'autre candidature. Le candidat accepte et est élu par acclamation.

**8.7 Comité santé et sécurité pour 2018-2019 (3 postes à combler et 1 substitut)**

Édith Gruslin propose **Éric Athlan**.

Bibiane Charland propose **Chantal Asselin**.

Chantal Asselin propose **Francis Soucy**.

Alain Long propose **Marie-Pierre Duchaine** comme substitut.

Tous acceptent et sont élus par acclamation.

**8.8 Comité de veille interculturelle pour 2018-2019 (1 poste à combler)**

Elsa Myotte propose **Christian Goyette**.

Julie Gauthier propose **Catherine Allen**.

Catherine Allen propose **Julie Gauthier**.

Il n'y a pas d'autre candidature. Les candidats acceptent et sont élus par acclamation.

**8.9 Comité d'action et de concertation en environnement pour 2018-2019 (1 poste à combler)**

Il n'y a aucune candidature.

**8.10 Équipe santé mieux-être pour 2018-2019 (1 poste à combler)**

Marianne Sauthier propose **Lysann Hounzell**

Il n'y a pas d'autre candidature. Elle accepte et est élue par acclamation.

**8.11 Comité aménagement des locaux (1 poste à combler)**

Virginie Chartrand propose **Pierre Berthold**.

Il n'y a pas d'autre candidature. Il accepte et est élu par acclamation.

**8.12 Représentant(e) au Conseil d'administration (1 poste à combler)**

Sylvie Gratton propose **Sophie Crevier**.

Il n'y a pas d'autre candidature. Elle accepte et est élue par acclamation.

**8.13 Comité institutionnel de protection des animaux (1 poste à combler)**

Sylvain Beausoleil annonce qu'il n'est plus utilisateur, et qu'il ne peut pas siéger comme tel, mais propose son aide.

Sylvain Beausoleil propose **Caroline Leduc**.

Elle est absente, mais l'exécutif a en main une confirmation de son acceptation. Elle est élue par acclamation.

Thomas Dussert propose **Joan Sénéchal**.

Il n'y a pas d'autre candidature. Il accepte et est élu par acclamation.

**8.14 Autres postes**

Aucun autre poste n'est à combler.

**9. INFORMATIONS**

**9.1 Renseignements nécessaires à l'exercice de nos fonctions**

Sophie Crevier présente le sondage qui sera préparé par le sous-comité du comité de la réussite de la CÉ. Ce sondage sera soumis aux membres au cours de l'automne 2018 et servira à l'élaboration d'une éventuelle Politique sur la protection des renseignements personnels.

**Autres informations :** Alain Long annonce le party de fin d'année du 1<sup>er</sup> juin 2018.

**10. VARIA**

Dominique Rioux félicite Alain Long pour son travail extraordinaire à la présidence du SPECA.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 12 h 12.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire